

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20091209-0000004440-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-2-3

Séance du jeudi 10 décembre 2009

BUDGET PRIMITIF 2010 ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU TOURISME DU HAUT-RHIN

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du 24 novembre 2009,
- VU la délibération n° CG-2008-5-2-1 du Conseil Général du 12 décembre 2008 relative à la convention pluriannuelle de partenariat avec l'Association Départementale du Tourisme,
- VU la délibération n° CG-2009-~~5-2-2~~ du 9 décembre 2009 relative au BP 2010 du Tourisme,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'accorder à l'Association Départementale du Tourisme une subvention totale de 2 504 107 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2010 et d'inscrire ce crédit au titre du programme F 041 ;
- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de partenariat à intervenir entre l'Association Départementale du Tourisme et le Département et d'autoriser le Président à le signer ;

- d'autoriser le prélèvement des crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, opération 2009-F841-2263 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

M. STRAUMANN ne participe pas au vote en tant que Président de l'Association Départementale du Tourisme.